

---

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la société des amis de la constitution et des autorités constituées d'Anet qui applaudissent à l'œuvre des représentants en mission et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la société des amis de la constitution et des autorités constituées d'Anet qui applaudissent à l'œuvre des représentants en mission et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 458;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31020\\_t1\\_0458\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31020_t1_0458_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

gination des sottises des prêtres et des ridicules de la superstition Pourquoi, lorsque l'ère républicaine nous retrace à chaque instant la date du bonheur et de la liberté des Français, des libraires muscadins et des colporteurs aristocrates vendent-ils aux sectateurs de l'ignorance et du fanatisme des almanachs catholiques où le nom des Saints, ceux des Semaines et l'époque des Fêtes et dimanches de l'ancien régime sont inscrits en gros caractères et comme pour dire aux âmes faibles et pusillanimes : Voilà vos lois, ne les oubliez pas, ou vous êtes damnés à tous les diables. Législateurs, point de composition avec les ennemis de la Patrie et puisque l'Évangile a dit : que tout ce qui n'est pas pour nous est contre nous ; suivons exactement ce principe et terrassons à jamais les aristocrates de toutes les couleurs. Vous avez décrété une ère républicaine, les français n'en veulent pas d'autre et comme nous voulons oublier tout ce qui nous venoit de la Cour de Rome, nous vous prions de défendre l'impression et la vente de tous les almanachs qui rappelleroient les jours d'Orémus, ceux du Sabat et les fariboles de la Calotincratie ».

L. MOIREAU, Jacques AUGER, BRUDIEU, P. DAVID, BARGINAC, A.J. GUISTHOUS, LAUSIER, REX DU GATINEAUX, P. GUILBERT, P. CARTON, J. JOS. GATINEAUX, P. FONTAINE, Vincent CHASSIN, J.P. PRUNEAU, G. DUMONTÉ, J. MICHEAUD, J. DUGOUR, Alex. GARTON, P. GILLET, S. POIRAUD, Math. CHASSIN, Honoré DUPONT, Ch. CADOU, Fr. TURBÉ, COSTIAU, Et. POIRAUD, Sébastien DAVID, P. LAMOY, FAURE, J. ANGUS fils, LAURENT, S. TURBÉ, BIROCHE, LUCET, S. GOLLY cadet, Honoré ANGUS fils, BIGUONEAU, Luc MORNEAU, C. M. ROUILLE (*vice-présid.*), BILARD (*secrét.*), BOISNARD (*secrét.*), FRANCO (*secrét. général*).

## 30

La commune de Richemont, district de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, fait passer copie de l'inventaire des effets provenans du culte, qu'elle a chargé ses députés de déposer sur le bureau de la Convention. Ces effets sont un calice et une patène pesant 2 marcs 7 onces 7 gros ; un ciboire pesant 4 marcs 6 gros ; le soleil et 2 croix en argent, pesant 9 liv. un quart, 8 chandeliers d'argent haché, une lampe argentée, un bâton de croix argenté, un encensoir, une croix, une navette, un plat et 2 burettes, le tout argenté ; 4 plats de cuivre, 2 croix, 6 chandeliers, une navette, une clochette, le tout de cuivre ; plus 12 livres trois quarts pesant d'argent, une petite croix d'or, 6 croix d'argent à usage de femme, et 117 livres un demi-quart de cuivre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIII, 311-12. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>1</sup>).

## 31

L'agent national près le district de Benfeld, séant à Schlestadt, écrit : « Des lâches seuls contractent la paix avec les tyrans : du haut de la montagne, les traîtres ont été écrasés ; rendez leur réveil impraticable, vous le pouvez ; restez à votre poste et vous donnerez à l'univers l'exemple de la grandeur d'un peuple libre. Représentans du premier peuple du monde, l'indigent vous bénit. Les parens des défenseurs de la patrie que vous avez secourus, adorent la liberté ; et les vieillards mutilés dans les guerres des rois ambitieux, envient le sort de ceux qui versent leur sang pour la patrie. Le pays de la liberté a autant de héros que de soldats : quatorze communes de ce district viennent de déposer sur l'autel de la patrie, 4,293 liv., pour soulager les prisonniers de Francfort.

» Peuples esclaves, aurez-vous l'énergie d'en faire autant pour les victimes que vos rois immolent. Représentans, le peuple est digne de vous : considérez ce bâtiment superbe, et vos petits neveux encore diront que le salut de la patrie vous est dû. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 32

Le citoyen Jean Pethe, tanneur à Sedan, fait don à la patrie du montant de la liquidation de sa maîtrise, et dépose ses lettres.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

## 33

La société des amis de la constitution et les autorités constituées d'Anet adhèrent aux mesures de sûreté que le comité de surveillance de la Convention a prises, en envoyant des commissaires dans cette commune et autres environnantes. « Ces commissaires, disent-ils, ont produit l'effet que nous en attendions : ils ont ramené à l'ordre les habitans de ces malheureuses contrées, trompés depuis long-temps par des hommes perfides et ennemis de la révolution. » Elles déclarent guerre éternelle au fanatisme, à la tyrannie et aux vils satellites de leurs infâmes projets. Elles applaudissent au gouvernement révolutionnaire, et invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les soldats républicains aient terrassé le dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XXXIII, 312. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 312. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>1</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 313. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1197.